



CHARTE D'ACHATS  
RESPONSABLES  
ENTRE ECONOCOM  
ET SES FOURNISSEURS

econocom

# POURQUOI UNE CHARTE ACHATS RESPONSABLES ?

Econocom a fait le choix de s'engager dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) à partir de 2012. Cet engagement s'est concrétisé par l'adhésion du groupe au Pacte Mondial des Nations Unies cette même année.

Dans ce cadre, Econocom a pris un certain nombre d'engagements qui régissent la politique RSE du groupe :



## Nourrir notre excellence grâce à un engagement responsable

- Se positionner comme un employeur engagé
- Conduire une politique environnementale exigeante
- Être un acteur éthique et responsable



## Accompagner les nouveaux usages responsables de nos clients et de nos utilisateurs

- Garantir une expérience utilisateurs étendue, simple, as a service
- Développer notre offre de services numériques green et responsables
- Lutter contre le gaspillage digital et promouvoir l'économie circulaire
- Impulser l'innovation responsable dans les collaborations internes et externes



## Fédérer un écosystème pour créer de la valeur partagée

- Accompagner les nouveaux modes d'éducation et de formation liés au numérique
- Devenir le partenaire de choix d'entreprises innovantes et les intégrer à nos offres
- Développer notre ancrage local
- S'engager sur plusieurs thématiques sociétales

La démarche Achats Responsables d'Econocom engage acheteurs et fournisseurs sur tous les enjeux du développement durable. L'objectif de cette démarche est de permettre l'identification et la maîtrise des enjeux sociaux et environnementaux afin de faire progresser l'ensemble des fournisseurs du groupe.

Cette charte ne supplée pas les lois et réglementations locales en vigueur dans les pays où les prestataires d'Econocom opèrent. Elle vise à s'assurer de leur application effective et surtout à encourager les meilleures pratiques, au-delà de la réglementation.

Les fournisseurs d'Econocom sont des partenaires essentiels à la croissance du groupe. Cette charte s'inscrit dans une logique de partenariat à long terme et d'échange de bonnes pratiques entre le groupe Econocom et ses fournisseurs.

# LES VALEURS QUI GUIDENT NOTRE RELATION COMMERCIALE

Notre culture d'entreprise et notre volonté de créer un environnement propice à l'innovation pour nos clients s'appuient sur des valeurs qui constituent le fondement de nos actions, de notre comportement et de notre réussite. Ce sont également ces valeurs qui guident nos relations avec nos fournisseurs et partenaires.



C'est aimer le risque d'entreprendre, c'est tenter ce que les autres ne font pas, c'est innover.

C'est oser, c'est dominer sa peur pour construire quelque chose d'utile.



C'est dire ce que l'on pense et penser ce que l'on dit.

C'est, sans détour, avancer ensemble dans une même direction, construire, ajuster.

C'est l'esprit du contrat avant les lettres du contrat.



C'est savoir aller vite pour être dans le rythme de nos clients.

C'est réagir aux signaux reçus.

C'est apprendre de ses erreurs et savoir rebondir.

# ENGAGEMENTS COMMUNS

## *Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies*

Le groupe Econocom s'engage à respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et à promouvoir leur application par ses fournisseurs et leurs sous-traitants.

Le groupe Econocom attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent eux aussi à respecter les réglementations locales et internationales applicables et les standards de comportements éthiques et responsables ; et notamment les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Pour rappel, les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont les suivants :



Global Compact France

La Charte Éthique du groupe Econocom expose des principes d'intégrité, de respect, de conformité, d'exemplarité, d'équité et de responsabilité que le groupe Econocom s'engage à respecter et à faire vivre dans le cadre de sa relation avec ses fournisseurs. ([Lien Charte Ethique Groupe Econocom](#))

En ce sens, le Fournisseur s'engage à respecter l'ensemble des lois, réglementations et normes applicables en matière d'éthique des affaires ainsi que les principes énoncés dans la Charte Ethique du groupe. En particulier en ce qui concerne :

### La Lutte contre la corruption



- Le Fournisseur s'engage à condamner toute corruption ou tentative de corruption active ou passive, qu'elle soit directe ou indirecte ;
- Il s'engage à mettre en place des actions pour prévenir les risques de corruption.



### L'Utilisation des biens ou données financières de l'entreprise

- Le Fournisseur s'engage à enregistrer comptablement l'ensemble des prestations réalisées dans le cadre du contrat ;
- Il s'engage à condamner l'utilisation ou la manipulation à des fins personnelles ou sortant du cadre professionnel autorisé, des biens, ressources, matériels, données ou éléments financiers de l'entreprise.



### Les Conflits d'intérêts

- Le Fournisseur s'engage à prévenir tout conflit d'intérêts



### La Concurrence loyale

- Le Fournisseur s'engage à mener ses activités dans le respect des règles de concurrence loyale et de ses concurrents.

# ENGAGEMENTS COMMUNS

## *Droits de l'Homme et droit du travail*

Le groupe Econocom s'engage à respecter les droits de l'Homme et les principes des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Il attend que le Fournisseur s'engage également à respecter les réglementations locales et internationales applicables en lien avec les conventions fondamentales de l'OIT.

Cela signifie en particulier que :

### **La Lutte contre les discriminations**

- Le Fournisseur s'engage à ne tolérer aucune discrimination et à mettre en place des actions pour favoriser l'égalité des chances et la diversité.



### **La Respect du droit du travail**

- Le Fournisseur s'engage à respecter les lois en vigueur en termes de droits du travail des pays au sein desquels il est implanté ;
- Le Fournisseur s'engage à rémunérer au moins au salaire minimum légal de référence, sans discrimination aucune ;
- Il s'engage à respecter la réglementation en vigueur en termes de durée de travail et de repos hebdomadaire ;
- Il s'engage à respecter la liberté d'association et le droit d'organisation et de négociation collective tels que définis par les conventions de l'OIT ;
- Il s'interdit le recours au travail forcé ou sous la menace d'une peine quelconque.
- Il s'interdit tout travail de personnes n'ayant pas l'âge minimum requis par la législation (mis à part cas précis permis par la législation locale et qui ne met pas en danger la santé et la sécurité de la personne).



### **Santé et Sécurité**

- Le Fournisseur s'engage à assurer la sécurité des personnes et des biens dont elle est responsable dans le cadre de son activité.
- Il s'assure que les conditions et l'environnement de travail répondent aux normes et règles applicables à l'entreprise.



*Le Fournisseur s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de s'assurer du respect de ces standards dans toute sa chaîne d'approvisionnement pour les biens et services fournis à Econocom y compris et en particulier dans les pays non-signataires des conventions de l'OIT où il serait amené à travailler.*

## *Respect de l'environnement*

Le groupe Econocom s'engage à conduire une politique environnementale exigeante et adresse de nombreux sujets tels que l'optimisation des consommations énergétiques de ses bâtiments et infrastructures, la maîtrise des consommations de son système d'information, la révision des transports, privilégier le réemploi et un travail sur le recyclage des déchets.

Le groupe attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent dans la même démarche afin de répondre aux enjeux environnementaux du secteur.

Cela signifie en particulier que :



### **Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)**

- Le Fournisseur s'engage à réduire l'impact environnemental de ses sites, produits, services et activités, ainsi que de contribuer aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre associées.



### **Transition vers l'économie circulaire**

- Le Fournisseur s'engage à privilégier les solutions liées à l'économie circulaire telles que la réparation, le réemploi ou le reconditionnement ;
- Il s'engage à mener une politique de réduction et de gestion de ses déchets en les revalorisant ou en les recyclant lorsque la revalorisation n'est pas possible.



### **Impacts sur l'environnement et la biodiversité**

- Le Fournisseur s'engage à préserver les ressources naturelles et la biodiversité, notamment via la mise en place d'une politique de réduction des ressources utilisées ;
- Il s'engage à prévenir les pollutions liées à son activité ;
- Il s'engage à assurer une traçabilité de ses approvisionnements.

*Le Fournisseur s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de s'assurer du respect de ces standards dans toute sa chaîne d'approvisionnement.*

# MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ENGAGEMENTS

---

Pour la qualification de ses fournisseurs, Econocom tient compte de leur détermination à mettre en œuvre le Responsabilité Sociétale. Les actions RSE entreprises par le fournisseur constituent des critères à part entière de différenciation, elles peuvent être valorisées comme des avantages compétitifs dans le processus final de sélection du partenaire.

Le partenaire identifiera les points critiques de la chaîne d'approvisionnement et assurera le déploiement des actions correctives nécessaires à la conformité aux principes définis dans le présent document.

Econocom souhaite que soient mis en place des échanges de bonnes pratiques afin de pouvoir bénéficier des progrès accomplis par chacun de ses fournisseurs, et souhaite également que chacun diffuse cette charte, ou équivalent, à ses propres fournisseurs.

Fait à \_\_\_\_\_, le / /

Franck PICABEA  
Econocom Group Head of Purchasing

Le fournisseur

Signature

Signature